

Les interventions publiques durant les meetings de la Commission de la Réforme Scolaire

Comment s'inscrire pour intervenir

Pour vous inscrire pour une intervention à une réunion régulière ou spéciale, nous vous prions d'appeler le Bureau de la participation des parents, de la famille et de la communauté au 215-400-4180 au plus tard à 16h30 le jour ouvrable précédant immédiatement la réunion à laquelle vous souhaitez intervenir devant la SRC.

- Les procédures pour adresser la SRC sont les suivantes:
 - Les intervenants doivent s'inscrire eux-mêmes et ne peuvent le faire au nom d'autres;
 - Les intervenants représentant une organisation quelconque doivent indiquer son nom au moment de l'inscription, et pas plus d'un représentant ne peut s'inscrire pour intervenir dans un même meeting;
 - Les intervenants doivent soumettre leur nom, adresse, téléphone durant la journée et le sujet de leur intervention;
 - Les intervenants doivent avoir sept copies de leur intervention à soumettre durant le meeting;
 - Les interventions ne doivent pas prendre plus de trois minutes;
 - Pas plus de six intervenants en accord sur un même problème ne seront autorisés à prendre la parole. Cependant un nombre illimité d'intervenants peut soumettre des observations écrites pour un examen par la SRC;
 - Les interventions dirigées sur une personne particulière du District Scolaire de Philadelphie seront interrompues et les intervenants seront dirigés vers un administrateur compétent du District Scolaire;
 - Les interventions de nature personnelle et dirigées contre une autre personne, présente ou pas au meeting ne seront pas tolérées; et
 - Les intervenants qui usent d'un langage vulgaire et offensif seront exclus du meeting.

En outre, vous pouvez soumettre des commentaires à la SRC par la poste ou en les remettant en mains propres au bureau de la SRC, situé au 440 North Broad Street, Suite 101, Philadelphia, PA 19130.

Changements à la présente organisation des interventions:

La Commission de la Réforme Scolaire mettra en place de nouveaux protocoles bases sur deux principes généraux. Premièrement, il est important de grouper les intervenants dans des thèmes identiques ou similaires dans le but de permettre aux Commissaires d'avoir une vue générale sur chaque thème. Deuxièmement, la Commission voudrait encourager de nouvelles voix et thèmes dans ses meetings.

A partir du 21 janvier 2016, la Commission de la Réforme Scolaire (SRC) adoptera les modifications suivantes à l'ordre dans lequel les interventions se feront au cours de ses réunions d'action:

- Les élèves intervenants auront la priorité et parleront les premiers.
- Les autres intervenants seront groupés par thème, et enregistrés selon l'ordre établi des thèmes.
- Les personnes n'ayant pas pu intervenir lors des précédents meetings prendront la parole les premiers dans leur thèmes et seront suivis par ceux qui ont eu l'occasion de s'exprimer lors du précédent meeting.
- Il n'y aura plus de priorité pour les intervenants sur les résolutions, car à ce moment-là, tous les intervenants auront eu la chance de s'exprimer avant que le vote sur les résolutions ne soit fait. Ces intervenants seront groupés par thème et par l'horaire dans lequel ils se sont inscrits avec tous les autres intervenants.